



Extrait du registre des décisions

Bureau du 14 juin 2018

n° 068-18

Objet : RS - Convention de mise à disposition avec la Ville de Chambéry relative à un terrain situé 362 rue des Marais à Chambéry pour l'accueil des gens du voyage

- date de convocation le 08 juin 2018
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille dix-huit, le jeudi quatorze juin à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 37

Aillon-le-Jeune	Christian Gogny
Aillon-le-Vieux	Pierre Gerard
Arith	David Dubonnet
Barberaz	Catherine Chappuis
Barby	Alain Thieffent
Bassens	Jean-Luc Berthalay
Bellecombe-en-Bauges	Daniel Grosjean
Challes-les-Eaux	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoît Perrotton
Chambéry	Jean-Pierre Beguin
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochoix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Michel Dyen à Xavier Dullin - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot - de Florence Vallin-Balas à Jean-Pierre Beguin - de Jean-Maurice Venturini à Jean-Marc Léoutre

- conseillers excusés : 9

Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Michel Dantin - Pierre Duperier - Dominique Pommat - Philippe Trepiër

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 14 juin 2018

délibération n° 068-18

objet **RS - Convention de mise à disposition avec la Ville de Chambéry relative à un terrain situé 362 rue des Marais à Chambéry pour l'accueil des gens du voyage**

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée de l'habitat, du programme local de l'habitat, des aménagements et de la maintenance des aires d'accueil des gens du voyage, rappelle que Chambéry métropole - Cœur des Bauges assure l'aménagement et la gestion des terrains familiaux des gens du voyage.

Dans ce cadre, la Communauté d'agglomération avait signé le 20 décembre 2016 une convention avec la Ville de Chambéry pour la mise à disposition du terrain situé 362 rue des Marais.

Cette convention, qui couvrait une période de six mois renouvelable trois fois par tacite reconduction, arrive à échéance le 20 juin 2018.

Il convient donc de conclure une nouvelle convention de mise à disposition à titre gratuit.

La durée effective de cette convention est cette fois d'une année à compter de la date de signature, dans l'attente d'un éventuel transfert du foncier entre les deux parties.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'accueil des gens du voyage,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 portant délégation de compétences du Conseil communautaire au Bureau pour l'approbation des conventions de mise à disposition de biens meubles et immeubles,

Vu la convention de mise à disposition entre la Ville de Chambéry et Chambéry métropole en date du 20 décembre 2016 relative au terrain situé 362 rue des Marais à Chambéry,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la convention de mise à disposition à titre gratuit du terrain situé 362 rue des Marais à Chambéry entre la Ville de Chambéry et Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer cette convention ainsi que toutes autres pièces à intervenir,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 068-18

Objet de l'acte :	RS - Convention de mise à disposition avec la Ville de Chambéry relative à un terrain situé 362 rue des Marais à Chambéry pour l'accueil des gens du voyage
Thème Préfecture :	3 - Domaine et patrimoine 3 - Locations 1 - Baux à prendre 1 - Baux à prendre inférieurs à 24 000 euros par an
Date de l'acte :	14 juin 2018
Annexe :	Convention terrain Marais;plan;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180614-lmc1H20976H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20976H1

Date de transmission en Préfecture :	25 juin 2018
Date de réception en Préfecture :	25 juin 2018